



Exp : Bruxelles Fiscalité, Place saint-Lazare 2 1210 Bruxelles BE



JJBEA120090000848877762 150 Ba-W1-L7

ANANIA EL KHOURY
PO LORENA ZANZOTTERA
AVENUE LOUISE 174, 3
1050 IXELLES



89076DBF54F91FD09EA4019BB0A0B160

DATE D'ENVOI : 17/08/2025

N° DE REFERENCE :
N° DE REDEVABLE : 101171472

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.



Précompte immobilier 2025

Avertissement-extrait de rôle

ANANIA EL KHOURY

Données de contact :

Vous avez une question ?
Trouvez la réponse en ligne !

Contactez-nous sur
www.mytax.brussels

Plus d'informations :

Page web
www.fiscalite.brussels

E-mail
info.fiscalite@fisc.brussels

Vous recevez ce document car vous êtes propriétaire(s) ou titulaire(s) d'un autre droit réel sur un bien immobilier situé en Région de Bruxelles-Capitale.



Montant à payer

1.168,28 €



Payez avant le

29/10/2025

MyTax
.brussels 

Gérez vos taxes en ligne

Comment payer ?



Virement bancaire



Scannez avec votre **app bancaire**

IBAN

BE91 0972 3108 1076

BIC

GKCCBEBB

Communication structurée

+++140/4133/54049+++



Références

Exercice d'imposition : 2025

Article de rôle : 1404133540

Rôle exécutoire : 14/08/2025

Informations utiles concernant le précompte immobilier

Comment sont utilisés mes impôts ?

Les impôts régionaux sont une contribution collective pour garantir des services essentiels à notre bien-être commun.

- Environ **73 %** des recettes générées par le précompte immobilier sont transférées aux **communes**.
- Environ **27 %** des recettes contribuent au financement des **services aux citoyens de la Région de Bruxelles-capitale**.

Votre contribution finance une large gamme de services publics qui améliorent la vie quotidienne en Région de Bruxelles-Capitale : protection de l'environnement, transports en commun, entretien des espaces publics et des parcs, gestion de l'eau, soutien aux chercheurs d'emploi et allocations familiales.

Parce que chaque Bruxellois compte, votre participation permet de financer des projets profitant à tous, pour une Région plus solidaire et plus durable.



Qui doit payer le précompte immobilier ?

Le précompte immobilier est dû par le propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire ou usufruitier des biens imposables au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition. L'avertissement-extrait de rôle est envoyé à **un seul redevable, même lorsqu'il s'agit d'une copropriété ou d'une indivision**.

Comment est calculé le montant de l'impôt ?

Le montant de l'impôt est obtenu en multipliant les revenus **cadastraux indexés** par le **tarif global**. Le tarif global est obtenu en additionnant le tarif régional, le tarif agglomération et le tarif communal.

Quand dois-je payer le montant de l'impôt ?

Vous avez un délai de **69 jours à compter de la date d'envoi de cet avertissement-extrait de rôle** pour payer. Au-delà de ce délai, des intérêts de retard vous seront réclamés. Evitez donc des frais supplémentaires en payant à temps.

Je ne suis pas d'accord avec le montant de l'impôt. Comment introduire une demande et dans quel délai ?

Introduisez une demande motivée via www.mytax.brussels pour un traitement plus rapide ou par courrier.

Vous disposez de **193 jours** à compter de la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle pour introduire :

- Une réclamation ;
- Une demande de réduction ;
- Une demande d'exonération ;
- Une demande de prime(s) BE HOME.

Vous devez payer avant la date limite de paiement, même si vous introduisez une demande. Si elle est acceptée, vous serez remboursé(e) sous réserve d'éventuelles compensations de dettes.

Je rencontre des difficultés à payer le montant de l'impôt. Que dois-je faire ?

Pour obtenir un délai ou un plan de paiement, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Ne pas avoir d'autre dette auprès de Bruxelles Fiscalité dont la date limite de paiement est dépassée ;
- La demande doit être introduite avant la date limite de paiement.

Introduisez votre demande via www.mytax.brussels pour un traitement plus rapide.

Quelles sont les bases légales du précompte immobilier ?

- Code des impôts sur les revenus 1992 (articles 251 et suivants) ;
- Ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale ;
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 juin 2021 portant exécution de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale.

Vous souhaitez en savoir plus ? Consultez notre site web : <https://fiscalite.brussels/fr/le-precompte-immobilier>

Comment Bruxelles Fiscalité gère mes données personnelles ?

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur.

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>

« Bruxelles Fiscalité » et « Fiscalité.Brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

Adresse : Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles – Tél : (0032) 02/430.60.60



Précompte immobilier 2025 - Avertissement-extrait de rôle
Article de rôle 1404133540



Division cadastrale : 21807 - Commune : BRUXELLES

Parcelle(s) patrimoniale(s)	Adresse(s)	RC non indexé
21807G0011400000P000P0008	AVENUE LOUISE 174	1.031 €

Calcul de l'impôt

Tarif régional	Tarif agglomération	Tarif communal	Tarif global	Index 2025
1,2500 %	12,3625 %	36,8750 %	50,4875 %	2,2446
Type de bien	Revenus cadastraux non indexés	Revenus cadastraux indexés	Tarif global	Montant de l'impôt
Immeubles ordinaires	1.031 €	2.314,00 €	50,4875 %	1.168,28 €
Montant total de l'impôt				1.168,28 €

Montant total des réductions et/ou des primes	0,00 €
---	--------

Impôt à payer
1.168,28 €



Exp. : Bruxelles Fiscalité, Place saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles BE



JJBEA120090000879555107

23

Ba-W1-L7

ANNA EL KHOURY
C/O LORENA ZANZOTTI HA
AVENUE LOUISE 174, 3
1050 IXLLES



89076DBF54F91FD0B2A4698A6646FAA0

DATE D'ENVOI : 24 novembre 2025

N° DE REFERENCE :

N° REDEVABLE : 101171472

Données de contact de l'administration

Courrier postal : Bruxelles Fiscalité
Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles

En ligne : www.mytax.brussels

E-mail: info.fiscalite@fisc.brussels

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag

Précompte immobilier
Rappel

Vous recevez ce document car, selon nos données, votre précompte immobilier¹ reste à ce jour impayé.

Redevable
ANNA EL KHOURY

Références	
Division cadastrale	21807
Commune	BRUXELLES
Exercice d'imposition	2025
Article de rôle	1404133540
Rôle exécutoire le	14/08/2025

Paie ment	
Solde restant dû	1.168,28 EUR
Intérêts de retard ²	0,00 EUR
Montant à payer	1.168,28 EUR
Date limite de paiement	07/01/2026
IBAN	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/4133/54049+++

Évitez des frais supplémentaires et un recouvrement forcé en payant à temps.

Paie ment

Vous devez payer par **virement** sur notre compte bancaire, avec la communication structurée indiquée.

« Bruxelles Fiscalité » et « fiscalité.brussels » sont les dénominations par lesquelles le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

¹ Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

² Article 37 du Code bruxellois de procédure fiscale.

Sanction

En cas de non-paiement dans le délai indiqué (voir cadre "Paiement"), une contrainte sera décernée afin de procéder à une saisie sur vos biens ou vos revenus. Les frais de recouvrement et les intérêts de retard liés à cette procédure seront portés à votre charge.

Réclamation³

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant des taxes, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant **"RECLAMATION"** en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne **dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle** (voir nos coordonnées de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>